




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-198**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc184690-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : AFFAIRES EUROPEENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme MERGER Reine

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : AFFAIRES EUROPEENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose chaque année, de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, sont particulièrement actives et contribuent à la promotion de l'idée européenne.

Mouvement Européen France - Provence

Le Mouvement Européen France-Provence, association civique, s'est donné pour vocation d'informer et sensibiliser le grand public sur l'actualité de l'Europe en organisant des conférences, euro-café, dîner-débats, manifestations, et en intervenant dans les établissements scolaires du département. De façon mensuelle une réunion débat est organisée sur des thèmes d'actualité en lien avec l'Europe. A souligné, cette année le développement et l'animation du site Internet de l'association ainsi que la diffusion auprès des adhérents d'un journal d'information. Elle participe également de façon active à la fête de l'Europe.

Maison de l'Europe de Provence

Cette association civique a pour objet et vocation d'informer et sensibiliser le grand public sur l'Europe et son actualité en organisant des conférences, euro-café, dîner-débats, excursions et en intervenant dans les établissements scolaires et centres sociaux.

Pour 2016, elle poursuit ses actions de formation et sensibilisation à la citoyenneté et au civisme européen auprès des établissements scolaires en organisant des concours et des conférences. Elle propose, cette année, de mettre en lumière la Bulgarie et l'Estonie qui assureront la présidence du Conseil de l'Europe, ainsi que les Pays-Bas et la Slovaquie pour la présidence de l'Union Européenne, autour de manifestations culturelles ou conviviales. Elle est impliquée dans l'organisation de la Fête de l'Europe au côté de la Ville, en assurant le secrétariat de la coordination inter-associative. L'association est également partenaire de la fête de la Sainte-Lucie, et projette un futur partenariat franco-irlandais pour la Saint-Patrick. Elle participera également à l'organisation d'événements à l'occasion de l'Année de la Hongrie à Aix.

Vous trouverez ci- après le tableau récapitulatif concernant les subventions proposées pour ces deux associations :

N° Tiers	Association	Subvention fonctionnement 2014	Subvention fonctionnement 2015	Proposition de subvention de fonctionnement 2016
44261	MOUVEMENT EUROPEEN FRANCE PROVENCE	2 300 €	2 300 €	2 300 €
48186	MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE	2 300 €	2 500 €	2 500 €

Ces deux propositions ont été validées en date du 2 février 2016.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir au titre de l'année 2016 :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 2 300 € à l'Association Mouvement européen de Provence et 2 500 € à l'Association Maison de l'Europe de Provence, soit un total de 4 800 €.
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 sur la ligne 1860 imputation 048 6574 920 qui présente les disponibilités budgétaires suffisantes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué aux Affaires Européennes à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2016-198 - AFFAIRES EUROPEENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



